



<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>URBA-SAT-2020-069</b>
<b>DIRECTION :</b>	URBANISME		
<b>SERVICE :</b>	Aménagement du territoire		
<b>DATE :</b>	12 mai 2020		
<b>OBJET :</b>	Adoption du Règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de 10 à 13 du nombre d'unités d'habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) permise par contingentement dans la zone H0883, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)		

<b>2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE</b> (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le présent projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise l'augmentation de 10 à 13 du nombre d'unités d'habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) permise par contingentement dans la zone H0883 (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>Le Second projet de ce règlement a été désigné par le conseil de la Ville, lors de sa séance du 14 avril 2020, à titre d'acte désigné comme prioritaire, par la résolution CV-2020-02-93, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020. Conformément à cet arrêté, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par avis public a été tenue du 21 avril 2020 au 5 mai 2020, par laquelle toute personne était invitée à transmettre ses commentaires par écrit sur ce Second projet de règlement à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. À la fin de cette période de consultation écrite, nous souhaitons informer le conseil de la Ville qu'aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet et qu'un rapport est déposé à cette fin (Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite).</p> <p>Le Projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 24 février 2020 (CV-2020-01-77).</p>
<b>2.1-ORIENTATION PROPOSÉE</b> (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de poursuivre son processus d'entrée en vigueur (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-13).

<b>3-ANALYSE DES ALTERNATIVES</b> (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

<b>4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b>
N/A

<b>5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL</b> (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

**6-FINANCEMENT** (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)****MONTANT DES COÛTS ARRONDI :****INFORMATION PTI :****Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée**

Montant à financer

Source de financement proposée

**Commentaires :****7-PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
<b>Explication :</b>			

**8-RECOMMANDATION** (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- De prendre acte du rapport sur la consultation à l'égard du Second projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui a été désigné comme prioritaire, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020, tel qu'il est annexé (Annexe 3).
- D'adopter le Règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-03-25, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-069 (Annexe 2).

**9-LISTE DES PIÈCES JOINTES**

URBA-SAT-2020-069\_Annexe 1 : Plan de localisation

URBA-SAT-2020-069\_Annexe 2 : Projet de règlement

URBA-SAT-2020-069\_Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite

**10-APPROBATIONS/SIGNATURES**

Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Hugo Perreault-Demers	Conseiller en urbanisme	05/05/2020
<b>Signature :</b>	«signé»	
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020
<b>Signature :</b>		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020
<b>Signature :</b>		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Dominique Lord	Directeur	13-05-2020
<b>Signature :</b>		

**SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE****DATE** (jj/mm/aa)

  
 \_\_\_\_\_  
 Dominic Deslauriers, directeur général adjoint

14-05-2020





Conseil de la Ville

---

**Règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Grille des spécifications applicable à la zone H0883**

La grille des spécifications applicable à la zone H0883, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, dans la case « Note usage », de « dix » par « treize ».

Adopté le

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE**



**URBA-SAT-2020-069 – Annexe 3**

**RAPPORT SUR LA CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN ACTE  
DÉSIGNÉ COMME PRIORITAIRE**

**Second projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23  
sur le zonage et le lotissement (augmentation de 10 à 13 du nombre d'unités  
d'habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) permise par contingentement  
dans la zone H0883, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)  
(Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-069)**

Je, soussigné, Yves Thériault, urbaniste, chef du Service de l'aménagement du territoire, exerçant ma profession au 996, rue de la Concorde, Lévis, certifie qu'à la suite de la publication et l'affichage de l'avis public de consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, qui s'est déroulée du 21 avril au 5 mai 2020, en regard du Second projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de 10 à 13 du nombre d'unités d'habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) permise par contingentement dans la zone H0883, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) , aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public.

Le 12 mai 2020

Le chef du Service de l'aménagement du territoire,

---

Yves Thériault, urbaniste